

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Directeur (P-5)

Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux
« ERAIFT »

Kinshasa (République Démocratique du Congo)

Définition du poste

Le Directeur de l'ERAIFT s'acquitte des mandats qui lui ont été confiés par l'UNESCO en consultation avec l'Union Européenne, à savoir renforcer les capacités des pays de la sous-région en particulier, et des pays africains en général, dans le domaine de l'aménagement et de la gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux, dans une perspective de développement humain durable. La mission première du Directeur est de mettre en œuvre et de coordonner, en collaboration étroite avec le Conseil d'Administration (CA) de l'ERAIFT, les programmes d'enseignement supérieur et de recherche, nécessaires à la formation des cadres de haut niveau (DESS/Master 2 et Ph.D.), spécialisés dans l'approche globale, intégrée et interdisciplinaire des problèmes complexes qui se posent en matière de planification, d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et des territoires tropicaux. Pour atteindre cet objectif majeur, le Directeur veille à ce que l'*approche systémique ou holistique* qui donne à l'ERAIFT sa spécificité et sa renommée (valeur ajoutée) soit comprise par tous les intervenants et maintenue comme base conceptuelle et pédagogique de l'institution. Le Directeur de l'ERAIFT est responsable du management stratégique de l'Ecole. Il/elle contribue à son rayonnement régional, international et à son développement. Ce poste exige une grande ouverture d'esprit, mais aussi de la rigueur, le sens de l'écoute et de la négociation, l'esprit d'initiatives, et la capacité à fédérer une équipe autour d'un projet commun. Il exige aussi des compétences qui s'appliquent aussi bien à la gestion et à la planification des ressources (humaines et financières) d'une organisation moderne, qu'aux stratégies et politiques de management d'une institution de formation de niveau post-universitaire. Le Directeur doit assoir et renforcer le rôle régional de l'Ecole en faisant preuve de vision et de leadership pour anticiper et aborder les problèmes environnementaux et sociaux qui se posent en Afrique Sub-saharienne, notamment ceux liés aux besoins essentiels des populations locales, à la lutte contre la pauvreté, aux défis du changement climatique, à la désertification et à l'érosion de la biodiversité. Représentant officiellement le Directeur de la Division des Sciences Ecologiques et de la Terre de l'UNESCO, le Directeur de l'ERAIFT est appelé à donner de l'ERAIFT l'image d'une Ecole hautement performante sur le plan de la formation et de la recherche dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des forêts et territoires tropicaux, aussi bien auprès du grand public et des cadres à former, qu'auprès des utilisateurs des produits de l'Ecole, des partenaires et des donateurs.

Principales fonctions

Placé sous la supervision du Directeur de la Division des Sciences Ecologiques et de la Terre de l'UNESCO, et sous la coordination du Chef de Section en charge du Renforcement des capacités en Afrique à cette même Division, le Directeur de l'ERAIFT est appelé à assumer de façon spécifique les tâches suivantes :

- Mettre en œuvre la stratégie de fonctionnement et de développement de l'Ecole, sur la base des orientations du Conseil d'Administration ;
- S'assurer que la base de connaissance et les méthodes pédagogiques sur le plan didactique et technique de l'ERAIFT soient tenues à jour et développées afin de maintenir un niveau académique élevé ;
- Assurer le management général de l'institution (planification semestrielle et annuelle, suivi des activités de l'Ecole, coordination du Secrétariat académique et de la recherche, et du Secrétariat général) ;
- Assurer la bonne organisation et le développement de l'Ecole par la proposition de textes appropriés au Conseil d'Administration ;
- Assurer la maintenance des infrastructures et équipements de l'Ecole et notamment, les moyens de transport automobile et gérer l'ensemble du patrimoine mobilier de l'Ecole ;
- Superviser la préparation, la présentation au Conseil d'Administration de l'exécution du budget-programme annuel de l'Ecole ;
- Maintenir et promouvoir le développement des relations avec l'UNESCO, l'Union Européenne, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (pays d'accueil de l'ERAIFT), et plus particulièrement l'Université de Kinshasa (UNIKIN), les pays associés à l'ERAIFT, le Conseil d'Administration, le Comité International de Supervision (CIS), les partenaires de l'Ecole du secteur forêt/environnement (universités, centres de recherche, acteurs privés, ONG environnementales, etc.), les réseaux régionaux (RAPAC, RIFFEAC, ...) et internationaux, dans le but entre autres, de promouvoir des réseaux d'échanges et de collaboration Sud-Sud, voire triangulaire Sud-Nord-Sud impliquant les institutions universitaires et de recherche du Nord dans une dynamique de co-tutelage ;
- Superviser les habilitations des diplômés en accord avec les règles du CAMES, et œuvrer pour la mise en œuvre du système LMD, en respectant les objectifs et la finalité de l'ERAIFT (centre d'excellence pour la formation au niveau post-universitaire d'un nouveau type de spécialistes, rompus à l'approche interdisciplinaire, globale et intégrée, autrement dit systémique en matière d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux) ;
- Initier de nouveaux partenariats et rechercher de nouveaux modes de financement contribuant à la viabilité financière de l'ERAIFT, et à ce titre, veiller à promouvoir le laboratoire de télédétection et de cartographie numérique de l'ERAIFT, outil privilégié de formation des spécialistes, et de référence pour le développement des partenariats, notamment dans le cadre du suivi écologique et de l'observation à long terme des forêts, que de l'aménagement intégré du territoire et développement régional ;

- Veiller à la bonne gestion des ressources financières de l'Ecole, et déployer des efforts de mobilisation des fonds extrabudgétaires, en vue d'assurer à l'Ecole son autonomie financière ;
- Présider les conseils internes de l'Ecole : Conseil académique et Conseil de la recherche ;
- Participer au Conseil d'Administration et en assurer le Secrétariat ;
- En tant que responsable de la gestion stratégique de l'Ecole, le Directeur est comptable des affaires financières, administratives et du personnel. Il/elle est ainsi responsable devant le Conseil d'Administration de la viabilité de fonctionnement de l'Ecole.

Titres et expérience

- Détenir un doctorat ou titre académique reconnu permettant d'enseigner en deuxième et troisième cycle universitaire dans le domaine des sciences de l'environnement et avoir des compétences en management.
- Avoir exercé au moins dix années des fonctions de supervision et de direction de projets et/ou d'entreprises dans les domaines liés à la conservation des ressources naturelles et au développement durable.
- Avoir une connaissance approfondie des principales institutions et organisations qui oeuvrent dans les domaines précités, au niveau régional et international.
- Avoir une expérience confirmée et réussie de management dans les pays en développement.
- Une grande expérience acquise à des postes de responsabilité, en Afrique Sub-saharienne en général et en Afrique Centrale, en particulier, serait un atout.
- Avoir une bonne expérience auprès des organisations et institutions internationales de financement et d'assistance technique. La connaissance des modes de faire de l'UNESCO et de la Commission européenne, serait un atout.
- Avoir une connaissance du « système LMD » ou « processus de Bologne ».

Présentation des candidatures

Les candidatures à ce poste devront être présentées par courrier postal, ou par courriel en envoyant une lettre de motivation et un curriculum vitae complet, en français ou en anglais, de préférence sur l'imprimé réglementaire de l'UNESCO en indiquant leurs nationalité, date de naissance et sexe, au : **Directeur de la Division des Sciences Ecologiques et de la Terre**, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France ou en ligne à l'adresse suivante : mab@unesco.org Les dossiers de candidature devront parvenir à l'UNESCO **au plus tard le 31 mai 2009**. Il n'y a pas de droits à acquitter, que ce soit au moment du dépôt de candidature ou après.



- Parfaite maîtrise du français écrit et parlé. La connaissance de l'anglais et/ou d'une autre langue officielle serait un atout.
- Connaissance de base en informatique et usage des principaux logiciels (exemple : Word, Excel, Power point, Outlook).

Compétences

Le/la candidat(e) retenu(e) devra posséder les compétences suivantes :

- aptitude à la planification stratégique et à la gestion et, notamment, aptitude à gérer des programmes académiques et des projets de recherche et formation, des ressources financières, et à exercer la supervision et le contrôle voulus ;
- aptitude à prendre des initiatives et à entretenir de bonnes relations de travail avec des personnes de nationalités et de cultures différentes ;
- aptitude à exercer une autorité intellectuelle pour guider le personnel et motiver des équipes dans un environnement multiculturel ;
- aptitude à communiquer avec efficacité et persuasion (oralement et par écrit), et à faire respecter la ligne d'autorité ;
- qualité d'organisation, y compris une aptitude à établir des plans et des priorités et à les mettre en œuvre efficacement ;
- qualité de travailler sous pression et en équipe ;
- avoir le réflexe de compte rendu ou de partage de l'information ;
- aptitude à manager une équipe pluridisciplinaire

Conditions d'emploi

Ce poste d'une durée de deux ans renouvelable, sera financé par des fonds extrabudgétaires. Le renouvellement d'engagement dépendra donc de la performance du candidat (ou de la candidate) et de la disponibilité des fonds. Il s'agit d'un poste de la classe P-5. Le taux de rémunération sera fixé en fonction du niveau de qualification et d'expérience de l'expert.